



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 73 d) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :
application intégrale et suivi de la Déclaration
et du Programme d'action de Vienne

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution [48/141](#), l'Assemblée générale a créé le poste de Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et prié le Haut-Commissaire de rendre compte tous les ans de ses activités à la Commission des droits de l'homme et, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale.
2. Conformément à cette demande, le document [A/HRC/34/3](#) donne un aperçu des activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme entre le 1^{er} décembre 2015 et le 30 novembre 2016. Le Secrétariat a donc l'honneur de renvoyer l'Assemblée générale à ce rapport.

* [A/72/150](#).

